

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 03/02/2021

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 3 février 2021 à 10 h 00 Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORS**, Président.

PRÉSENTS

- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- Mme DUCOURTIOUX Nadine, Maire de ARSAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
- M. VINCENT Dominique, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme Nathalie LE YONDRE*)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à M. Roger RECORS*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme Christiane BOURSEAU*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. Marcel DURANT*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme EYHERAMONNO Mauricette*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO Alain*)
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS (*procuration à M. MAU Didier*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à Mme Anne-Marie LEMAIRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. Christophe DUPRAT*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à Mme GANTCH Chantal*)

EXCUSÉS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- M. BOUDIÉ Florent, Conseiller régional
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
- M. FATH Bernard, Conseiller Départemental du Canton de LA BRÈDE
- Mme MOGA Martine, Conseillère régionale
- Mme MONCOUCUT Edith, Conseillère Départementale du Canton de Pessac I

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 27 janvier 2021 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 27 janvier 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 03/02/2021

Délibération n° DE-0002-2021

Objet : Indemnités de fonction des Président, Vice-Présidents et membres du Bureau du Conseil d'administration du Centre de Gestion

Le Président expose aux membres du Conseil d'administration que le régime des indemnités de fonction des Président et Vice-Présidents du Centre de Gestion repose sur les dispositions d'un arrêté ministériel du 28 septembre 2001 qui fixe un barème indemnitaire établi selon les effectifs employés dans le ressort du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Gironde relève de la catégorie des centres de gestion couvrant plus de 30 000 agents au regard de cette réglementation.

Le dispositif limite l'enveloppe indemnitaire au montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-Présidents mais celle-ci peut être utilisée au bénéfice du Président et des Vice-Présidents mais aussi d'autres membres du Conseil d'administration titulaires d'une délégation d'attributions.

Considérant que le Conseil d'administration a composé son Bureau du Président, de quatre Vice-Présidents et de cinq membres supplémentaires,

Considérant que chacun des Vice-Présidents ou membres du Bureau est titulaire d'une délégation de fonction de la part du Président,

Considérant que Monsieur François DELUGA, membre du Bureau, renonce à percevoir une indemnité de fonction au titre de son mandat d'administrateur du Centre de Gestion ;

Il est proposé d'allouer aux Président, Vice-Présidents et membres du Bureau du Conseil d'administration du Centre de Gestion une indemnité de fonction sur la base des taux prévus par l'arrêté ministériel du 28 septembre 2001.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- de verser, à compter du 1^{er} février 2021, aux Président, Vice-Présidents et membres du Bureau délégués du Centre de Gestion, ci-après désignés nominativement, une indemnité de fonctions déterminée conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 septembre 2001 modifié relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-Présidents des centres de gestion de la fonction publique territoriale ainsi qu'il suit :
 - l'enveloppe indemnitaire est déterminée par l'application des taux maxima prévu par l'arrêté ministériel précité pour les centres de gestion de plus de 30 000 agents correspondant à la situation du Centre de Gestion de la Gironde à savoir 70 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Président et 30 % de l'indemnité de fonction maximale du Président pour chacun des quatre Vice-Présidents ;
 - l'indemnité de fonction du Président sera déterminée par l'application d'un taux de 63 % sur le traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - l'indemnité allouée à chacun des Vice-Présidents sera déterminée par l'application d'un taux de 27 % de l'indemnité de fonction maximale du Président ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 03/02/2021

- l'indemnité allouée à chacun des membres du Bureau délégués bénéficiaires sera déterminée par l'application d'un taux de 5,5 % par rapport à l'indemnité de fonction maximale du Président.

RÉCAPITULE

- ainsi qu'il suit l'état nominatif des indemnités de fonction versées aux Président, Vice-Présidents et membres du Bureau délégués du Centre de Gestion :

ÉLU	FONCTION	TAUX
Roger RECORs	Président	63 % ⁽¹⁾
Nathalie LE YONDRE	1 ^{ère} Vice-Présidente	27 % ⁽²⁾
Marcel DURANT	2 ^{ème} Vice-Président	27 % ⁽²⁾
Didier MAU	3 ^{ème} Vice-Président	27 % ⁽²⁾
Christophe DUPRAT	4 ^{ème} Vice-Président	27 % ⁽²⁾
Christiane BOURSEAU	Membre du Bureau déléguée	5,5 % ⁽²⁾
Chantal GANTCH	Membre du Bureau déléguée	5,5 % ⁽²⁾
Alain MANO	Membre du Bureau délégué	5,5 % ⁽²⁾
Catherine VIANDON	Membre du Bureau déléguée	5,5 % ⁽²⁾

⁽¹⁾ pourcentage du traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

⁽²⁾ pourcentage de l'indemnité de fonction maximale du Président

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 03 février 2021.

Le Président,




Roger RECORs
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **03 FEV. 2021**

PUBLIÉE LE : **03 FEV. 2021**

Acte à classer**DE-0002-2021**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-02-03T14-54-45.00 (MI228161972)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20210203-DE-0002-2021-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Indemnités de fonction des Président, Vice-Présidents
et membres du Bureau du Conseil d'administration du
Centre de Gestion

Date de décision : 03/02/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.1. indemnités aux élusActe : [DE-0002-2021 Indemnités de
fonction.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/02/21 à 14:54

Par [SMETRYNS Ludivine](#)

Transmis

Date 03/02/21 à 14:54

Par [SMETRYNS Ludivine](#)

Accusé de réception

Date 03/02/21 à 15:00